

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC) - mises à jour mars 2025 DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028

Nom de la compétition : précisé en **annexe** - Grade : précisé en **annexe**

Dates complètes : précisées en **annexe** - Lieu : précisé en **annexe**

Autorité Organisatrice (AO) : précisée en **annexe**

### Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon description de la procédure donnée en **annexe**.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est donné en **annexe**.

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie (donné en **annexe**) par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé donnée en **annexe**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de x minutes (temps donné en **annexe**) après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port/la rive. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins d'une durée donnée en **annexe** après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses : données en **annexe**.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est à l'heure indiquée en **annexe**.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE - Les pavillons de classe sont donnés en **annexe**.

8. **ZONES DE COURSE** - L'emplacement des zones de course est défini en **annexe**.
9. **LES PARCOURS**
- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont donnés **annexe**.
- 9.3 Parcours longue distance :  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
10. **MARQUES**
- 10.1 La description des marques est donnée en **annexe**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
11. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe**.
12. **LE DEPART**
- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord donné en **annexe**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes (donné en **annexe** si durée différente) après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
13. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).
14. **L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (si autre système il est précisé en **annexe**).
15. **SYSTEME DE PENALITE**  
Les spécificités liées au système de pénalités sont précisées en **annexe**.
16. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1 Les temps sont donnés en **annexe** :
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps donné en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2) (si autre système il est donné en **annexe**).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
17. **DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'emplacement donné en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'emplacement donné en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
18. **CLASSEMENT**
- 18.1 **Nombre** de courses qui doivent être validées pour valider la compétition : donné en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées - Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.
  - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
  - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à heure indiquée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## **19 REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités données en **annexe**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS - L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.**

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] L'identification des bateaux accompagnateurs est précisée en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord : - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée, - Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord, - Un couteau, - Une VHF, - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long, - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **25. EMBLEMENTS**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux / port. (précisé en **annexe**).

## **26. PRIX - Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**.**

**Arbitres désignés : précisé en **annexe**.**

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC) - mises à jour mars 2025**  
**DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028**

**COUPE FERS & METAUX DE LA MEUSE – Grade 5A**  
**Dimanche 20 septembre 2026 au Lac de Madine**  
**Autorité Organisatrice (AO) : Société Nautique de Madine**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau sur décision du Président du Comité de Course.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Club House.

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP] – Sans objet**

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la vigie de la capitainerie.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 mn** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Voir avis de course.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du dimanche est 11h30.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe seront définis par avenant aux IC à la fin des inscriptions, lors du briefing coureurs.

**8. ZONES DE COURSE**

L'Annexe à l'Avis de Course fournit le plan du lieu de la compétition et l'emplacement des zones de course.

**9. LES PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront affichés sur le bateau comité.

**10. MARQUES**

10.1 Les marques sont :

| Départ                                                                           | Parcours                                                                                                                                                  | Arrivée                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Bateau Comité de Course avec pavillon Orange et bouée totem avec pavillon Orange | Bouées cylindriques jaunes fixes en place sur le lac n° 1 à 5 (*) telles que définies sur le plan joint<br>Bouées gonflables jaune (X) ou blanche FFV (A) | Bateau CC avec pavillon Bleu et bouée totem avec pavillon Orange |

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** à l'Avis de Course.

La zone définie par le secteur angulaire de la bouée « Totem N°4 » comprise entre le relèvement 230° et 252° et dans la limite de l'île du « Bois Gérard » est interdite. Cette zone jointive à l'île du « Bois Gérard » est un obstacle continu.

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur une bouée totem à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

**14. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

| Classe | Temps cible de chaque course | Temps limite du premier pour passer la 1ère marque | Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe |
|--------|------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Toutes | 1 heure                      | 30 minutes                                         | 30 minutes                                                        |

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de la même classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club House.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la vigie de la capitainerie. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 Une seule course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités qui seront précisées sur place.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT**
- Sans objet.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels sont identifiés par un autocollant Société Nautique de Madine.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés à l'aide de pavillons spécifiques.
- 25. EMBLEMENTS**
- [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux / port.
- 26. PRIX**
- Des prix seront distribués aux participants, en particulier une coupe au premier et divers lots offerts par notre Sponsors : FERS & METAUX de la MEUSE.

**Arbitres désignés :**

|                                         |                    |                                        |                         |
|-----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|-------------------------|
| Président du Comité de Course :         | Louis CIPRIANO     | Présidente du Comité de Protestation : | Adrienne BURGI-PANISSET |
| Président adjoint du Comité de Course : | Jean-Michel FRISCH | Commissaire aux Résultats :            | Huguette KREUZER        |

**ANNEXE ZONES DE COURSE ET PARCOURS (Voir Annexe AVIS DE COURSE)**